

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 15 Septembre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à MORMANN Cédric*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

OBJET : *Effacement de dettes suite à un jugement de tribunal pour surendettement.*

N° 2016 / 09 / 03

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans la mesure où l'impossibilité du débiteur à payer ses dettes a été constatée par un juge ou, dans le cadre du surendettement des particuliers, par le prononcé d'une décision de rétablissement personnel, et que le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations, l'effacement de dettes est obligatoire.

Deux dossiers sont présentés concernant l'accueil périscolaire :

- *Dossier 058916000885P pour 117,60 €,*
- *Dossier 058915002284R pour 113,90 €.*

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 12 Septembre 2016,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'effacement de dettes de ces 2 créances pour un montant global de 231,50 €,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal 2016 de la Commune au compte 6542.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 26 Septembre 2016,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160922-CM-2016-09-03-
DE
Date de télétransmission : 26/09/2016
Date de réception préfecture : 26/09/2016